

REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Compte rendu - Comite Pilotage

30 avril 2013

Présents :

Mairie : M. le MAIRE, Mme HUGONNET-DENIS, Mlle VINCENT, Mlle AGUILAR, Mme DELUBAC, Mlle BONARDEL

Enseignants : Mme BOUVET-DAERON, M. MARTEL, Mme LAFARGE, Mme CARTIER

Parents d'élèves : Mme PEPIN, Mme MARTINEZ, M. NENOT-MORIN

Heure début : 19h05

Heure fin : 21h

En préambule, M. le Maire expose les sujets qui vont être abordés lors de cette réunion : les enquêtes faites auprès des enfants et des parents puis les questions concernant les horaires, plus spécifiquement, ceux concernant le mercredi.

Camille AGUILAR, Coordinatrice enfance et jeunesse, revient sur l'organisation des prochains comités, c'est-à-dire :

- Le lundi 6 mai : **encadrement et intervenants**
- Le jeudi 30 mai : **communication, suivi – tarifs – attentes des enfants (intervention des élus du Conseil Municipal Enfants)**

M. le Maire revient alors sur le Conseil Municipal des Enfants et sur l'aspect utile et nécessaire de concerter les enfants, premiers concernés par ces réformes des rythmes scolaires.

Il explique alors la démarche mise en place par les enfants du CME qui a consisté à distribuer des questionnaires à leurs camarades afin de venir par la suite (le 30/05) présenter les attentes des enfants en termes d'activités au comité de pilotage. Il revient également sur l'organisation de la validation du projet en expliquant que les élus du Comité vont faire un point avec les élus du Conseil Municipal afin de valider le projet en Conseil Municipal avant de l'envoyer aux institutions concernées pour validation (Direction académie et Direction Départementale de la Cohésion Sociale) pour enfin être validé dans le cadre d'une séance exceptionnelle du Conseil Municipal où se retrouveront institutions, élus, représentants d'enfants, représentants de parents, enseignants et autres acteurs du projet pour une validation finale.

Camille fait ensuite le point sur les enquêtes distribuées aux familles :

	Maternelle : 106 enfants			Elémentaire : 196 enfants			Total 2 structures	
	62 questionnaires retournés			141 questionnaires retournés			203 questionnaires retournés	
	oui	non	NR	oui	non	NR	oui	non
Souhaiteriez-vous mettre vos enfants aux activités périscolaires ?	61	1	0	130	8	3	191	9
Auriez-vous besoin de l'ALSH périscolaire le mercredi matin, avant l'école ?	24	38	0	48	90	3	72	128
Auriez-vous besoin d'un service de cantine le mercredi midi de 11h30 à 13h30 ?	27	34	1	69	68	4	96	102
Dans le cas où votre enfant ne resterait pas à la cantine, auriez-vous besoin d'un service de garderie de 11h30 à 12h30 ?	26	29	7	59	71	11	85	100



M. le Maire revient alors sur cet aspect des mercredis et explique alors qu'il faut se poser les bonnes questions. « Nous sommes, a priori, favorable à la mise en place d'un service de cantine le mercredi midi » mais il annonce que cette décision ne sera actée qu'après avoir en parler avec l'ensemble des élus en raison de l'augmentation du coût lié à cette offre et aux répercussions possible sur l'ALSH municipal.

Camille poursuit en proposant que l'organisation se fasse par période : 5 périodes de vacances à vacances. Cela permet ainsi une répartition équivalente des jours d'accueil périscolaire, allant d'un minimum de 27 jours pour la première période, au maximum de 34 jours pour la dernière période.

Elle poursuit en proposant une organisation sur trois pôles :

- Activités sportives
- Activités culturelles et artistiques
- Activité autour de la citoyenneté

M. le Maire revient sur l'importance d'un pôle autour de la citoyenneté pouvant regrouper divers apprentissages importants pour les futurs citoyens de demain.

M. MARTEL demande si un temps est prévu durant le Comité pour lister les activités possibles pour ces trois pôles. Camille propose alors de le faire, sachant que les enfants du Conseil Municipal Enfants seront tout de même sollicités sur ce même aspect afin de savoir quelles sont leurs attentes et pouvoir ainsi les prendre en compte dans la planification des activités.

ACTIVITES RESSORTIES

Activités sportives
Hockey – rugby – tennis – basket – badminton – judo – karate – gym – acrosports – danses – football – karting – roller – capoeira
Activités culturelles et artistiques
Musique – poterie –pâte-à-sel- origami –capoeira – tricot- broderie – tricotin – langues étrangères – provençal – chorale – cuisine – théâtre –ateliers d'écritures – tags – échec – éveil musical – macramés – création de décors, costumes et accessoires – dessin
Activités autour de la citoyenneté
Ateliers numériques – photographie – jardinage – cuisine – découverte du patrimoine – dangers domestiques – premiers secours – sécurité routière – santé et nutrition – environnement – écocitoyenneté – ateliers philosophiques – actions civiques – actions du Conseil Municipal des Enfants

Camille précise que les intervenants et encadrants sont soumis aux réglementations légales, c'est-à-dire que certaines activités requièrent un diplôme spécifique et/ou un nombre de places limitées du fait de l'organisation et de la « dangerosité » de celle-ci.

Le Maire rappelle également que les animateurs sont des agents polyvalents dans les domaines de l'animation et que celle-ci est leur vocation même. Ils peuvent par conséquent initier et encadrer un groupe d'enfant sur des activités diverses et variées.

Camille rappelle que la mise en place de ces activités répond à l'organisation d'un Accueil de Loisirs périscolaire et par conséquent l'équipe intervenant sur ces temps sera sensibilisée aux objectifs éducatifs fixés lors du dernier comité. Elle réfléchira donc, lors des différentes réunions préparatoires, à la mise en place d'activités y répondant.

Il est bien souligné que chaque activité reste une initiation, une découverte et qu'elles n'auront pas pour objectif de remplacer des activités proposées par des clubs, associations ou autres structures extérieures.

LE CHOIX DES ENFANTS

Camille propose que les enfants choisissent un des trois pôles d'activités.

Après concertation, tous se rejoignent pour dire que les enfants devraient passer sur l'ensemble des différents pôles afin de permettre un maximum de découvertes.

Il est donc décidé que chaque enfant soit positionné sur une activité en fonction de celles proposées et non pas en fonction de leur choix. Cependant, tous précisent qu'une fois que l'enfant aura pratiqué une activité il n'aura plus la possibilité de la pratiquer, ceci permettant une rotation dans les activités.

Cette organisation ayant pour but que chaque enfant puisse ainsi découvrir un maximum d'activités.

LES INSCRIPTIONS

Dossier d'inscription

Un dossier commun aux différentes structures (écoles, ALSH et cantine scolaire) a été mis en place. Cette organisation permet non seulement d'alléger les démarches d'inscriptions pour les familles mais aussi de créer un dossier commun et consultable par tous les services gravitant autour de l'enfant.

Dates d'inscription

- pour la rentrée

Les inscriptions se feront les mardis 23/07,30/07,06/08 de 17h à 19h et les mercredis 24/07,31/07 et 07/08 de 7h30 à 17h30 à l'ALSH

Les dossiers d'inscriptions seront à remettre lors des inscriptions à l'ALSH périscolaire ou en mairie si l'enfant ne participe pas aux activités.

- Par période

Les deux mardis précédents chaque vacance de 17h15 à 19h15 et les deux mercredis matins.

Les questions de responsabilités sont alors abordées par les enseignants :

- « Qui prend en charge l'enfant qui n'est pas inscrit à l'activité périscolaire mais dont les parents ne sont pas là ? »

Camille précise que s'il n'est pas inscrit aux activités et que le temps d'enseignement est terminé il est alors, au vu de la loi, sous la responsabilité de ses parents.

Monsieur le Maire précise que l'objet de la réforme est la mise en place d'activités péri-éducatives et que par conséquent elle n'est pas une garderie et ne se substituera donc pas au rôle des parents.

- « Comment peut-on savoir quels sont les enfants participant aux activités ? »

Camille propose qu'une liste par classe des enfants inscrits et non-inscrits soit transmise à chaque enseignant afin qu'ils puissent avoir toutes les informations nécessaires.

Monsieur le Maire indique que son souhait serait que le Comité de pilotage devienne un Comité de suivi de façon à réguler au fur et à mesure l'organisation et le cas échéant de pouvoir faire les réajustements nécessaires.

Il revient également sur les horaires en indiquant que la première proposition faite par les enseignants sera celle choisie.

En effet, malgré le surcoût financier que celle-ci implique, le choix s'est porté sur la cohérence et l'intérêt de l'enfant.

Il précise également que pour faire suite aux demandes formulées par les parents (enquêtes et représentants de parents) l'accueil du soir sera organisé jusqu'à 18h15.



Il explique cependant que l'étude conservera les mêmes horaires, c'est-à-dire : 17h/18h mais que les animateurs prendront en charge les enfants jusqu'à 18h15 aussi bien pour l'école maternelle que élémentaire.

Ci-dessous, un récapitulatif des horaires choisis :

HORAIRES SCOLAIRES		
MATIN		
ACCUEIL PAR LES ENSEIGNANTS	8h20 - 8h30	
CLASSE	8h30 - 11h45	
APRES MIDI		
ACCUEIL PAR LES ENSEIGNANTS	13h35 - 13h45	
CLASSE	13h45 - 15h45	
HORAIRES PERISCOLAIRES		
	MATERNELLE	ELEMENTAIRE
GARDERIE DU MATIN	7h30 - 8h20	
PAUSE CANTINE	11h45 - 13h35	
ACTIVITES PERISCOLAIRES	15h45 - 16h45	
GOÛTER	16h45 - 17h	
ACTIVITES PERISCOLAIRES	17h15 - 18h15	17h - 18h (étude) 18h - 18h15 (ALSH)
ETUDE DIRIGEE		
MERCREDI MATIN		
	MATERNELLE	ELEMENTAIRE
ACCUEIL PAR LES ENSEIGNANTS	8h20 - 8h30	
CLASSE	8h30 - 11h30	

Cependant, le Maire précise que ces décisions seront validées définitivement après concertation avec l'ensemble des élus.